

Réunion de la Commission de Suivi de Sites

BERGERAC

---

Compte rendu DE LA RÉUNION

**À BERGERAC (24)**

**Mercredi 12 février 2020 – 14 heures 30**

Liste des participants

*Collège « Administrations publiques »*

<b>Christian REUTENAUER</b>	DREAL UD 24 – Chef d’UD
<b>Alexandre ARRIVETS</b>	DIRECCTE, Responsable MA
<b>Sylvain SIMIONATI</b>	S.D.I.S 24, Prévention prévision, Lieutenant
<b>Denis VERGNES</b>	Commissariat de police, Commandant
<b>Isabelle TOURNIER</b>	Préfecture de Dordogne, Chef de bureau environnement
<b>Stéphanie MONTEUIL</b>	Sous-préfète de Bergerac
<b>Patrice BORDE</b>	Préfecture de Dordogne, SIDPC

*Collège « Collectivités territoriales »*

<b>Daniel GARRIGUE</b>	Maire de Bergerac
<b>Émilie MARGUIN</b>	Mairie de Bergerac, Responsable service prévention sécurité
<b>Jean-Philippe BARTAL</b>	Assemblée nationale, Attaché parlementaire
<b>Denise MÉNARD</b>	Assemblée nationale, Suppléante Député
<b>Jean-Marie DEGLANE</b>	Conseil départemental, Direction développement économique
<b>André ZAVAN</b>	Mairie de Cours-de-Pile, Maire-adjoint
<b>Émilio SARRAT</b>	DDT 24 / service territorial, Chef de service

Collège « Exploitants »

**Séverine CHORT**  
**Isabelle NURIT**

**Audrey COURAT**  
**Bruno FOUREST**  
**Olivier FLUET**  
**Vincent DINGENEN**  
**Jacques MARCHE**

CHROMADURLIN, Responsable transport  
CHROMADURLIN, Responsable des affaires réglementaires  
MANUCO, Responsable QHSE  
MANUCO, Directeur d'établissement  
EURENCO, Directeur site  
EURENCO, Responsable service prévention  
BOUCHILLOU ALKYA, PDG

Collège « Salariés »

**Stéphane EYMA**

MANUCO, CSSCT

Collège « Riverains »

**Georges BARBEROLLE**

Association quartier Est de Bergerac,  
Président

**Graziella QRIBI**

École primaire de l'Alba, Directrice

## Ordre du jour

- Présentation des activités des entreprises Eurengo, Manuco et Chromadurlin
- Sécurité sur le site et ses abords
- État d'avancement des travaux de dépollution du site
- Potentiel d'évolution du site
- Questions diverses

### ***Documents associés***

- Annexe 1 : Présentation Eurengo
- Annexe 2 : Présentation Manuco
- Annexe 3 : Présentation Chromadurlin

## **14 heures 27– Début de la réunion**

### **M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Ouvre la réunion.

Présentation des activités des entreprises

#### **➤ EURENCO**

### **M. FLUET, EURENCO**

Présente les activités d'EURENCO.

### **M. DINGENEN, EURENCO**

Présente les résultats des opérations en matière de sécurité.

### **M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'inquiète du grand nombre de situations dangereuses recensées.

### **M. FLUET, EURENCO**

Précise qu'il s'agit d'une démarche voulue. Le moindre événement doit être analysé pour alimenter la plus vaste base de données possible afin de progresser. Un sol glissant générera ainsi une situation dangereuse et déclenchera une analyse. Il ne s'agit pour autant pas d'un événement amenant une source de danger importante. Cette démarche permet d'éliminer tous les écarts afin que l'accident ne se produise pas.

### **M. DINGENEN, EURENCO**

Ajoute que ces événements sont nommés « signaux faibles ». Ils permettent de réduire le nombre de résultats et d'accidents avec conséquences réelles. La période retenue d'analyse des résultats sécurité d'EURENCO remonte à 2015 afin de montrer que leur nombre est passé de 35 à 8. Sans incident d'ici mars, leur nombre passera à 4. La même tendance se retrouve sur le nombre de premiers soins qui est un indicateur important.

### **M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'enquiert de la signification des « marges dégradées ».

### **M. DINGENEN, EURENCO**

Indique que les marges dégradées prennent en compte par exemple un camion de pompiers qui ne fonctionne pas. Il est aussi possible de simuler la panne d'un réseau de surpresseur incendie. Il convient d'anticiper toutes les marges dégradées de l'établissement au cas où le scénario viendrait à se réaliser et pouvoir ainsi réagir. Cette démarche est demandée depuis l'accident de l'usine LUBRIZOL.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande si le réseau de cours d'eau sur le site est maîtrisé. Une partie de l'un d'entre eux nommé le Pisse-Saume pénètre sur le site. Des difficultés le concernant ont été enregistrées, comme des risques de débordement ou de pollution non liés au site EURENCO/MANUCO, mais à la faiblesse d'écoulement. Il serait souhaitable de mutualiser les informations afin de parvenir à une meilleure gestion.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Répond que de nombreux interlocuteurs techniques sur le site pourront apporter leur contribution.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Souhaite savoir si le réseau enterré des canalisations est maîtrisé. Il avait en effet été rapporté des problèmes voici plusieurs années.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Rapporte qu'un réseau datant de la création de la plateforme a été désherbé. Ces dernières années, un repérage des réseaux a permis de tous les situer pour des raisons de sécurité et garantir ainsi leur maîtrise.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Souhaite savoir si la méthode de management LEAN est appliquée par choix ou obligation.

**M. FLUET, EURENCO**

Répond que la méthode LEAN découle d'une volonté de l'entreprise. Monsieur FLUET l'appliquait notamment dans l'aéronautique, son précédent secteur d'activité. Il convient cependant de ne pas appliquer la même méthode partout, mais de permettre d'appréhender la situation à tout moment et de savoir où il est possible d'agir. Sans un diagnostic précis, il n'est possible que d'imaginer. Par exemple lorsqu'il est dit qu'il en a été « jeté plein », cela ne veut rien dire. En effet, si cela se rapporte à 0,1 % de produit jeté, même si cela représente beaucoup, c'est inclus dans le process, alors que, à 4 %, c'est financièrement catastrophique. Après mesure de la partie non conforme, il s'avère possible de décider de l'utilité d'agir et de l'endroit concerné. Ce constat vaut aussi pour les rejets. Il s'agit de savoir si l'activité est conforme à la réglementation et à combien de reprises. Ainsi, s'il est utile de piloter avec des managers, il faut aussi aller au cœur du terrain et impliquer les opérateurs. La clé de la démarche est que toutes les personnes s'en emparent.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Demande si EURENCO bénéficie d'une certification qualité.

**M. FLUET, EURENCO**

Répond que l'entreprise bénéficie d'une certification ISO 9001. Un audit aura lieu en avril afin de la renouveler. EURENCO comptabilise également des certifications ISO sur le plan environnemental et de l'environnement au travail. Les démarches LEAN visent à améliorer et à adapter l'environnement. Ce système de management permet ainsi d'émettre des remarques puis qu'elles soient

entendues au sommet de la hiérarchie.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Rapporte que la sirène sur le site ne s'entend pas. Il était prévu que la sonnerie soit décalée par rapport à celle de la Ville.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Confirme que la sonnerie a été décalée à douze heures cinq, alors que celle de la Ville intervient à douze heures.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Rappelle le règlement prévoit que toutes les sirènes sonnent le mercredi.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Postule que la sirène d'EURENCO est peut-être couverte par les autres.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Rappelle que le problème avait déjà été évoqué lors d'une CSS voici deux ans. Des essais devaient avoir lieu avec les riverains, mais n'ont pas eu lieu.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Informe que des essais avaient eu lieu avec du personnel qui était sorti de la plateforme afin de vérifier si la sirène s'entendait aux abords immédiats. Les essais s'étaient avérés concluants.

**Mme QRIBI, École primaire de l'Alba**

Confirme ne pas entendre la sirène.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Analyse qu'il est problématique de ne pas l'entendre. Il ajoute que le cadre de suivi d'EURENCO donne l'impression d'être plus fréquent et exigeant que par le passé.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Acte qu'il conviendra de tester la sirène.

**M. SIMIONATI, S.D.I.S 24**

S'enquiert de savoir si elle se situe près de la chaufferie.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Répond qu'il existe plusieurs hauts-parleurs, un orienté vers l'école et un autre au-dessus de la chaufferie. Les vents dominants peuvent influencer sur la diffusion.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande si la sonnerie d'EURENCO avait été entendue lors de l'exercice où elle était la seule à sonner.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Répond par la négative.

**M. ZAVAN, Maire-adjoint de Cours-de-Pile**

S'inquiète de savoir si le grand public peut différencier les sirènes et en connaît la signification. Il préconise de faire de la pédagogie auprès des riverains.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Ajoute que, par le passé, il était prévu d'établir un Plan communal de sauvegarde (PCS).

**Mme MARGUIN, Mairie de Bergerac**

Répond que Plan communal de sauvegarde est établi depuis quatre ans et constitue un outil de fonctionnement interne à la collectivité.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Confirme qu'il est consultable, mais n'est pas distribué aux habitants. Les services préfectoraux en disposent également. Il n'est pas possible de le photocopier, de le prendre en photo ou de le recopier, notamment car des données personnelles des agents sont mentionnées.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Répète qu'il est possible de venir le consulter en Mairie.

**Mme MARGUIN, Mairie de Bergerac**

Rappelle que le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) élaboré avec la Préfecture a été diffusé à grande échelle.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Ajoute que le DICRIM a en outre été approuvé en conseil municipal.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Préconise de vérifier l'arrêté préfectoral pour s'assurer que le PCS ne doit pas être distribué aux habitants.

**Mme MARGUIN, Mairie de Bergerac**

Confirme que le DICRIM doit être diffusé à grande échelle et l'a été dans le journal municipal. Il reste disponible sur le site internet de la Ville.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Recommande d'évoquer le sujet lors des réunions publiques.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Retient l'idée de prévoir un sujet dans le journal municipal sur les attitudes à adopter.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Souhaite savoir si des produits acides sont toujours diffusés dans la Dordogne.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Rappelle que l'arrêté préfectoral prévoit des normes de rejet respectées jusqu'à présent par l'exploitant. Un industriel effectue deux catégories de rejets, en milieu naturel ou dans une station d'épuration communale. La loi le permet. Le

milieu et sa capacité à accepter les rejets sont pris en compte.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

S'enquiert de l'existence d'un document recensant les normes.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Répond qu'il s'agit d'un arrêté préfectoral, par conséquent communicable à tous.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Rappelle avoir demandé l'installation sans succès de bassins de décantation.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Répond que nombre d'investissements en matière d'environnement ont eu lieu dans les décennies 2000 et 2010, que les collectivités auraient été dans l'impossibilité de réaliser.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Rappelle qu'une inspection risque chronique de la DREAL s'est déroulée le 29 octobre et a notamment concerné les rejets. Une visite a eu lieu également dans le cadre du POI en prévention du risque accidentel.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Convient que le contrôle de la qualité de l'air sur la ville de Bergerac s'avère faible. Ce critère concerne toute la ville, pas seulement EURENCO. Il n'existe pas de station de mesure.

**M. BARTAL, attaché parlementaire**

Souhaite savoir si le protocole prévoit l'envoi de SMS par les chefs d'établissement en cas d'alerte.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Répond qu'une entreprise classée SEVESO seuil haut dispose d'un plan de gestion interne dès lors qu'elle est en capacité de gérer le POI. Dans le cas contraire, la communication de gestion de crise est assurée par le Préfet, dont les SMS à envoyer si nécessaire. Un exercice hors cadre POI a ainsi été réalisé à Polyrey en 2019. La ministre de l'Environnement et de la Transition écologique a fait un point le 12 février sur le contrôle des sites SEVESO haut, dans le cadre notamment du renforcement des mesures de sécurité après l'accident de l'usine LUBRIZOL.

En 2020, un plan national prévoit le renforcement des contrôles. Cependant, le site d'EURENCO étant très sensible, il apparaît amplement dans les plans de contrôle, et il sera très difficile d'aller plus loin. Un plan d'exercice de la Sécurité civile est en outre validé par le Préfet. Il est aussi prévu de réfléchir à la façon d'informer les populations et aux attitudes à avoir.

**M. FLUET, EURENCO**

Présente les opérations de démantèlement et de mise à niveau des anciennes installations SNPE.



**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Postule que ces opérations coûteront plusieurs millions d'euros.

**M. FLUET, EURENCO**

Précise qu'il s'agira en fait d'une succession de chantiers pour un coût total de plusieurs dizaines de millions à charge de l'État, car il s'agit d'un passif industriel lui appartenant.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'informe des avancées sur les anciens locaux du comité d'établissement.

**M. FLUET, EURENCO**

Rapporte son annonce de la position d'EURENCO faite aux représentants du personnel lors du dernier CSE. Entre trois et quatre mois leur ont été laissés afin de proposer une solution de réhabilitation potentielle du bâtiment, en tenant compte du fait qu'EURENCO ne financera pas de réhabilitation n'en ayant ni l'intérêt, ni les moyens. La SNPE en charge du bâtiment règle les frais de désamiantage, mais pas la remise en état estimée à 1,5 million d'euros. Il existe en outre d'autres possibilités pour installer le CSE. En l'absence de projet proposé, la destruction de l'établissement sera entérinée, vraisemblablement en 2021. En 2020 interviendront les opérations de désamiantage ne concernant pas le public.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Rappelle l'existence d'un problème sur un équipement sportif.

**M. FLUET, EURENCO**

Confirme qu'une activité judo intervient dans ce bâtiment, sans lien avec la société EURENCO. Un an et demi de délai existe avant la destruction. Des projets comité d'établissement et Mairie existent. Monsieur FLUET a demandé au comité d'établissement de se rapprocher de la Mairie.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Interroge sur le devenir de l'ancienne piscine de Picquecailloux. Un problème technique existe sur les bassins. Il s'avère impossible d'y conserver de l'eau, mais il convient de ne pas les laisser sans une charge équivalente. Une des hypothèses serait d'affecter cette piscine à de nouveaux équipements sportifs, notamment dédiés à la boxe et au judo. Il sera ainsi positif de coordonner une réflexion commune.

**M. FLUET, EURENCO**

Confirme que la décision sera entérinée d'ici le mois de mai, mais que le coût de la restauration laisse augurer peu de chance de trouver une issue.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Questionne la situation du bâtiment sur le site.

**M. FLUET, EURENCO**

Précise qu'il ne se trouve pas à l'intérieur de l'enceinte.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Demande confirmation qu'il s'agit bien d'amiante liée et non de flocage.

**M. FLUET, EURENCO**

Confirme et ajoute qu'il n'existe aucun risque pour le personnel CSE présent.

➤ **MANUCO**

**M. FOUREST, MANUCO**

Présente les activités de MANUCO.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande s'il existe des méthodologies de prévention du risque identiques pour tous les exploitants du site.

**M. FOUREST, MANUCO**

Répond que l'information est partagée. Les exercices et manœuvres sont effectués en commun. Tout est mutualisé autant que possible.

➤ **CHROMADURLIN**

**Mme NURIT, CHROMADURLIN**

Présente les activités de CHROMADURLIN.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Souhaite connaître le nombre d'employés sur le site de Creysse.

**Mme NURIT, CHROMADURLIN**

Répond que la répartition est environ de 50 % sur chaque site sur un effectif de 34 personnes.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Présente les activités de son exploitation attenante au site. La croissance est raisonnable. Un investissement important a consisté à installer deux silos afin d'accueillir des charges minérales. BOUCHILLOU ALKYA évolue vers une peinture contenant de moins en moins de solvants. Il s'agit de peintures en phase aqueuse à 100 % sans solvant ou bien en extrait sec peinture avec des taux fortement réduits par rapport à ce qui se pratiquait voici 15 ans.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Sollicite la destination du terrain précédent.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Précise qu'après l'incendie, l'entreprise a quitté les lieux après avoir procédé aux opérations de dépollution requises. BOUCHILLOU ALKYA s'est ensuite concentré sur la réinstallation sur le nouveau site. En 2019, il a été décidé de procéder à des travaux complémentaires non requis, à savoir l'enlèvement des dalles des bâtiments rasés, car elles constituaient des masses conséquentes de béton.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

S'informe de l'état des sols.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Répond que les sols sont toujours sur surveillance. Une dizaine de piézomètres a été installée afin de suivre l'évolution de la nappe phréatique. Depuis plusieurs années, tous les taux évoluent constamment à la baisse et sont au-dessous des seuils critiques. Une copie des rapports effectués par les organismes est adressée régulièrement à la DREAL.

Après l'enlèvement des dalles, les valeurs ont un peu augmenté, mais restent en dessous des seuils. Il est présumé que les dalles empêchaient le lessivage des solvants se trouvant dans la terre. Le processus de rinçage naturel devrait désormais s'accélérer. Il n'existe pas de projet, sinon de laisser les arbres pousser.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande quelle est la dimension du terrain.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Informe que l'emprise de l'usine fait 10 000 mètres carrés, et l'ensemble du terrain fait 35 000 mètres carrés.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Souhaite aussi connaître la situation du terrain de l'entreprise GORIN.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Précise qu'il comportait une couverture en amiante qui a été remplacée. Le bâtiment est loué à des fins de stockage à une entreprise de fabrication de pastilles de chlore. Ce stockage soumis à déclaration a été effectué et se trouve surveillé par des sondes. Une partie du bâtiment en mauvais état a été rasée. Ce bâtiment avait été acheté en vue d'une extension de l'ancien site.

**M. ZAVAN, Maire-adjoint de Cours-de-Pile**

Souhaite savoir si des projets existent concernant ce terrain.

**M. MARCHE, BOUCHILLOU ALKYA**

Répond qu'il ne serait possible d'y construire que des bâtiments industriels, car il ne se situe pas en zone constructible.

**M. ZAVAN, Maire-adjoint de Cours-de-Pile**

Questionne la possibilité d'y implanter un parc en l'absence de dépollution complète.

**M. REUTENAUER, DREAL UD 24**

Confirme que cela s'avère impossible en l'état. L'industriel a fait une dépollution au regard de sa transformation en zone industrielle. Une nouvelle étude sera nécessaire en cas de souhait d'implantation d'un parc. Il conviendra donc de nettoyer à nouveau le site, car la dépollution est déterminée en fonction de l'usage. Ce serait le cas également pour y bâtir des habitations.

***Sécurité sur le site et ses abords***

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Présente le point suivant sur les problèmes de desserte du site et du flux de circulation à proximité. Le prédécesseur de Monsieur FLUET chez EURENCO envisageait d'aménager un site pour accueillir les poids-lourds à la place de l'ancien comité d'entreprise.

**M. FLUET, EURENCO**

Informe de l'absence de volonté actuelle de donner suite à cette proposition. Les flux de camions ne sont pas importants. Les trois ou quatre places dédiées s'avèrent suffisantes et jamais toutes occupées.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande si la proposition de sécuriser la voie de circulation à l'entrée du site est toujours d'actualité.

**M. FLUET, EURENCO**

Retient plutôt la nécessité d'un usage responsable. La vitesse de circulation y est élevée et constitue, elle, un danger réel.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Précise qu'il s'agit de la seule route dans Bergerac dont la vitesse de circulation est limitée à 70 kilomètres/heure.

**M. FLUET, EURENCO**

Explicite qu'à la circulation s'ajoutent les entrées et sorties du site à toute heure, qui concernent plus de 300 personnes.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Analyse qu'un réaménagement et une réduction de la vitesse seraient à envisager. Il rappelle que le prédécesseur de Monsieur FLUET évoquait cette question qui paraissait sensée.

**M. FLUET, EURENCO**

Acquiesce qu'une réduction de la vitesse à 50 kilomètres/heure ferait sens, car le site se situe dans l'agglomération.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Ajoute que des pannes récurrentes des feux sont très accidentogènes.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Précise que si des aménagements interviennent, le Département et la CAB seront associés. Plutôt qu'installer un sens giratoire, il serait souhaitable de mieux maîtriser les phénomènes de vitesse.

**M. DEGLANE, Conseil départemental**

Indique qu'il fera remonter le sujet au Département.

**M. ZAVAN, Maire-adjoint de Cours-de-Pile**

Ajoute que cet endroit est particulièrement fréquenté par les deux roues, dont certains font des roues arrières sur plusieurs centaines de mètres.

**M. FLUET, EURENCO**

Analyse qu'un sens giratoire complexifierait les entrées et sorties du site, mais qu'une réduction de la vitesse serait envisageable.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Conclut qu'outre la réduction de la vitesse, un rétrécissement de la route pourrait s'envisager aux abords du carrefour.

M. le Maire évoque le sujet des drones, car la Mairie est saisie de demandes croissantes pour accord. La position de la Mairie est d'interdire le survol du site, même aux abords.

**Mme MONTEUIL, Sous-préfète de Bergerac**

Ajoute que le sujet des drones a été pris en compte lors de l'exercice de sécurité civile à Polyrey. Dès lors qu'il devient possible de faire des photos ou des vidéos, il intervient un process de gestion des drones au dessus des sites sensibles.

**M. DINGENEN, EURENCO**

Ajoute que les drones sont aussi pris en compte lors des exercices internes à EURENCO.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Fait remarquer que cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de CSS au sujet de Brézac et de Polyrey.

**Mme MONTEUIL, Sous-préfète de Bergerac**

Informe qu'une CSS est prévue pour Brézac. Les élections municipales causent des difficultés pour planifier de nouvelles CSS. En outre, les collectivités intercommunales seront renouvelées un mois après les conseils municipaux. Une CSS pour ces deux sites est cependant bien prévue cette année.

Potentiel d'évolution du site

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Parmi les questions posées quant au potentiel d'évolution du site, il est envisagé l'installation d'autres activités, notamment sur les secteurs en cours de dépollution (Ballastière et zone PB). Des projets sont évoqués, dont un sur l'hydrogène et un sur le désamiantage. L'intérêt d'installer un démonstrateur désamiantage a été démontré, mais il reste à trouver le financement, ce qui est loin d'être acquis actuellement. Dans l'éventualité où la situation évoluerait, M. le Maire rappelle les réticences d'EURENCO quant à l'implantation d'autres activités sur le site, et sollicite leur avis, même si le sujet sort quelque peu du champ de la sécurité.

**M. FLUET, EURENCO**

Répond que l'implantation d'activités relève bien du sujet de la sécurité. En effet,

lors des réunions avec les riverains, il a été surprenant d'évoquer la possibilité de ramener des activités de traitement des déchets. Par ailleurs, le métier de l'amiante n'est pas celui d'EURENCO. Il est de surcroît important que des industriels de la taille d'EURENCO développent leurs activités localement et pérennisent les sites. Pour cela, il est besoin de surface.

En premier lieu, EURENCO considère que traiter de l'amiante ne fait pas sens, notamment au regard des différentes installations présentes et du PPRT. Ensuite, EURENCO souhaite conserver une emprise foncière afin de pouvoir se développer et n'est donc toujours pas favorable à l'implantation d'une activité de traitement de l'amiante.

Le projet hydrogène évoqué voici quelques mois a, lui, été accueilli par EURENCO de façon ouverte. En effet, les surfaces pressenties ne concernent pas les options industrielles d'EURENCO, car le PPRT interdit d'installer des activités industrielles pyrotechniques dans ces zones. Par ailleurs, une activité consacrée à l'hydrogène irait dans le sens de l'histoire. Nous venons en effet de passer du charbon au gaz, puis au nucléaire et recherchons actuellement des énergies renouvelables.

EURENCO a échangé longuement à ce sujet et souhaite remercier M. BARTAL pour son concours. Preuve de l'intérêt d'EURENCO, M. FLUET était présent la semaine dernière à Paris au salon HyVolution dédié à l'hydrogène et a participé à des échanges avec l'ANAH et la SNCF sur les développements possibles pour les trains. Il y a aussi entendu une entreprise brésilienne et des fabricants d'électrolyseurs PEM non implantés en France. EURENCO en a conclu qu'il n'existe pas actuellement de système industriel de dimension suffisante pour répondre aux besoins. Par ailleurs, les solutions hydrogène actuelles sont viables exclusivement pour la mobilité, mais pas pour l'industrie. La cartographie des projets à venir dans le département, voire au-delà, révèle qu'il n'existe pas de projet mobilité. EURENCO ne voit pas l'intérêt de développer un outil industriel encore immature sur le plan industriel et n'offrant pas de marchés. L'entreprise n'est cependant pas réfractaire à ce marché. Elle débute ainsi une étude sur les énergies renouvelables, entre autres solaires. L'énergie solaire est en effet nécessaire à tous les projets hydrogène. EURENCO parie sur les énergies renouvelables. Au stade actuel, EURENCO attend les avancées des professionnels comme TOTAL, ENGIE ou encore PEM pour travailler sur le sujet.

EURENCO développe actuellement des projets commerciaux de charge modulaire orientés clientèle. Il s'agit de pérenniser l'activité, au regard d'un contexte difficile pour l'entreprise. Par ailleurs, M. FLUET remercie M. le Maire, la CAB, les représentants du personnel EURENCO, M. le Député Michel DELPON ainsi que la Préfecture qui ont tous agi cette année en faveur de l'activité de l'entreprise.

### **M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Fait remarquer qu'il existe un consensus fort sur le territoire pour soutenir l'activité d'EURENCO.

### **M. FLUET, EURENCO**

Ajoute aussi à ses remerciements les partenaires connexes comme la DIRECCTE ou la DREAL. Au développement commercial, EURENCO adjoint le développement d'un produit l'Ethylcellulose qui fait sens, car l'entreprise dispose de moyens de production prêts à être adaptés. Ce produit permettra de développer un nouveau marché qui ne créera pas d'emplois, mais en pérennisera entre 12 et 13. Ces développements ont été actés en 2019 et seront validés en 2020.

Le développement industriel comprend en outre un projet actuellement sans financement, mais mature. Il a été évoqué récemment avec des représentants des administrations publiques et des collectivités locales, et sera rendu public après avoir été rapporté à la Région. Il s'agit d'une unité de traitement thermique de produit pyrotechnique. Elle est actuellement implantée sur un site SNPE à Angoulême et fonctionne depuis 15 ans. Cette unité aux normes est unique en France. Elle permet de traiter tout type de produit pyrotechnique, ceux d'EURENCO comme les résidus de feux d'artifice. Ce projet fait sens sur un site implanté depuis bientôt 105 ans spécialisé en produits pyrotechniques. Le passage au 21<sup>e</sup> siècle induit d'agir en faveur de l'environnement, tant au niveau de la production que des rejets liés à l'activité. Envisager d'implanter sur le site de Bergerac la seule unité de traitement pyrotechnique paraît logique. L'intégralité des rejets est entièrement conforme. Par ailleurs, le traitement des déchets induit plus d'activité que toute autre activité. Il est mélangé des produits pyrotechniques à des boues pour moins de 10 % qui sont brûlés. Il en ressort une boue « propre ». Les vapeurs sont retraitées dans une unité complète ne produisant quasiment aucun rejet. Ce projet présente l'avantage d'être un process connu avec des personnels déjà formés chez SNPE. Comme pour le volet commercial, EURENCO est preneur de toutes les bonnes idées et supports possibles pour obtenir des financements. Outre pérenniser le site, ce projet permettra de créer une dizaine d'emplois, jusqu'à 15 sur les pics d'activité. Le procédé ne prendra en outre pas d'emprise sur la zone PB. Cela permet d'envisager des développements de nouveaux produits armement, mais également civils. Il s'agit là d'un développement industriel à l'échelle de trois à dix ans. Il faudra allier rythme industriel et capacité à procéder aux installations. EURENCO est la propriété de la SNPE qui possède des terrains en France. Elle a vocation à rester en France et à Bergerac pour pérenniser et développer le site. EURENCO ne s'oppose donc pas aux projets extérieurs à l'entreprise, mais préfère conserver les terrains pour l'entreprise.

Il est, selon M. FLUET, louable et temps d'entrer dans une ère en faveur de l'environnement. Garder une partie des terrains pour l'industrie mature de l'énergie solaire fait donc sens, afin de devenir autonome sur le plan de l'énergie. Laquelle pourrait être utile pour des projets dans le futur. La superficie et l'histoire du site SNPE EURENCO le permettent. Par ailleurs, dans les années à venir, le bâtiment de la chaufferie devra être détruit. Un nouveau système de chaufferie sera donc nécessaire. Des projets existent dès cette année avec MANUCO afin de réduire les consommations et donc rejets de vapeur et chaufferie. Les projets actuels font sens notamment sur le plan industriel et s'appuieront sur une activité existante. Cependant, M. FLUET rappelle que, sans financement, il s'avérera compliqué de les mettre en œuvre. Concernant les autres activités envisagées, il conviendra en premier lieu de traiter la zone PB et la ballastière.

#### **M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Apprécie que des projets existent avec des perspectives d'avenir sur le site, car des inquiétudes sur le devenir du site étaient apparues par le passé.

#### **M. FLUET, EURENCO**

Ajoute que la charge modulaire 100 % EURENCO nécessitera à partir de 2021 au moins quatre à cinq employés supplémentaires pour fabriquer des sous-

composants, notamment si les commandes suivent.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Demande s'il n'existe pas une contrainte avec NEXTER.

**M. FLUET, EURENCO**

Répond que les employés EURENCO s'inquiètent parfois à ce sujet. Cependant, la charge modulaire n'est pas destinée au CESAR, mais à l'ouverture de marchés extérieurs. Cela concerne des plateformes auxquelles NEXTER ne peut pas vendre. La France est très bien située sur ce secteur au niveau mondial, mais certains pays ou sociétés qui ne veulent pas travailler avec NEXTER recherchent des charges modulaires ou des armes. EURENCO est donc ouvert à ce marché, même si, bien entendu, l'État français délivre les autorisations.

**M. BARBEROLLE, Association quartier Est de Bergerac**

Demande si les problèmes de livraison de poudre ont été réglés.

**M. FLUET, EURENCO**

Répond qu'il s'agit de livraisons de poudres allemandes, pour lesquelles existait un embargo pour la livraison entre autres au Moyen-Orient. Cela a occasionné des problèmes en 2019, réglés par NEXTER par une livraison via une filiale. L'embargo existe toujours, mais plusieurs origines de livraison existent. Certaines poudres pour lesquelles il n'existe pas d'embargo arrivent d'Allemagne. D'autres parviennent d'Europe par NEXTER. EURENCO dispose en outre de sa propre production en Europe également, mais sur de faibles quantités. EURENCO s'avère cependant contraint par les aspects géopolitiques.

**M. GARRIGUE, Maire de Bergerac**

Affirme que retrouver l'autonomie en matière de poudre serait un choix politique et financier non négligeable pour la France.

**Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac**

Conclut en précisant que la prochaine CSS se tiendra vraisemblablement à Brézac.

***16 heures 35 - Clôture de la réunion***





# CSS

# 12 Février 2020

**EURENCO BERGERAC**

## □ EURENCO

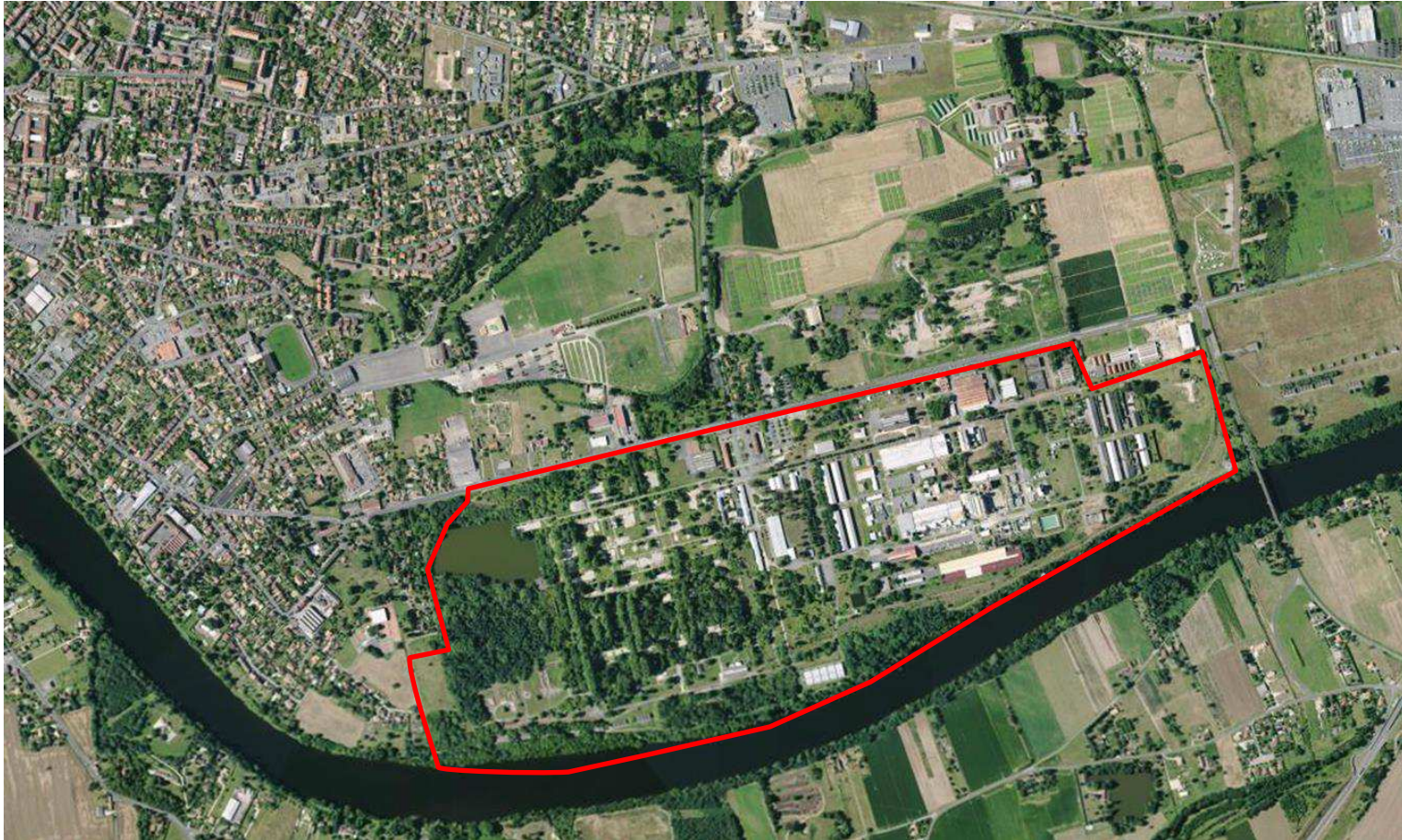
- Propriétaire du site de 132 ha dont une partie est louée aux sociétés MANUCO ET CHROMA DURLIN
- Responsable de la sûreté, du Plan d'Opération Interne et de la fourniture des énergies et fluides pour la plateforme
- 170 salariés (240 en pleine charge) – services industriels ou support.

## □ TYPES D'ACTIVITES :

- CHARGES MODULAIRES pour l'artillerie Caesar, capacité 500000 / an
- Produits NITROFILM et ETHYLCELLULOSE (Film ou objets), capacité 50T / an
- Douilles combustibles 120mm, capacité 40000 / an

## □ NOS PROJETS

- Développement charge modulaire 100% Eurenco – développement clients / En cours
- Développement objets base Nitrofilm ou Ethylcellulose / <2ans
- Développement traitement déchets pyrotechniques, nouveaux produits combustibles / >=2ans
- Mise à niveau des anciennes installations SNPE (démentiellement, désamiantage...) / >=2ans
- Projets liés aux énergies et à la réduction de l'empreinte environnementale / 2ans et +



# Situation : Plateforme multi-employeurs



**Chroma DURLIN**  
Locataire

Chroma DURLIN - 100% CHROMAVIS

ICPE (D) - Employés : ≈ 30

Fabrication et commercialisation de vernis à ongles

**EURENCO**  
Propriétaire

European Energetics Corporation

**Seveso Seuil Haut - Employés : ≈170-240**

Développement et fabrication de matériaux énergétiques.

Stockage d'éther.

ISO 9001- AQAP 2110 - ISO 14001

**MANUCO**  
Locataire

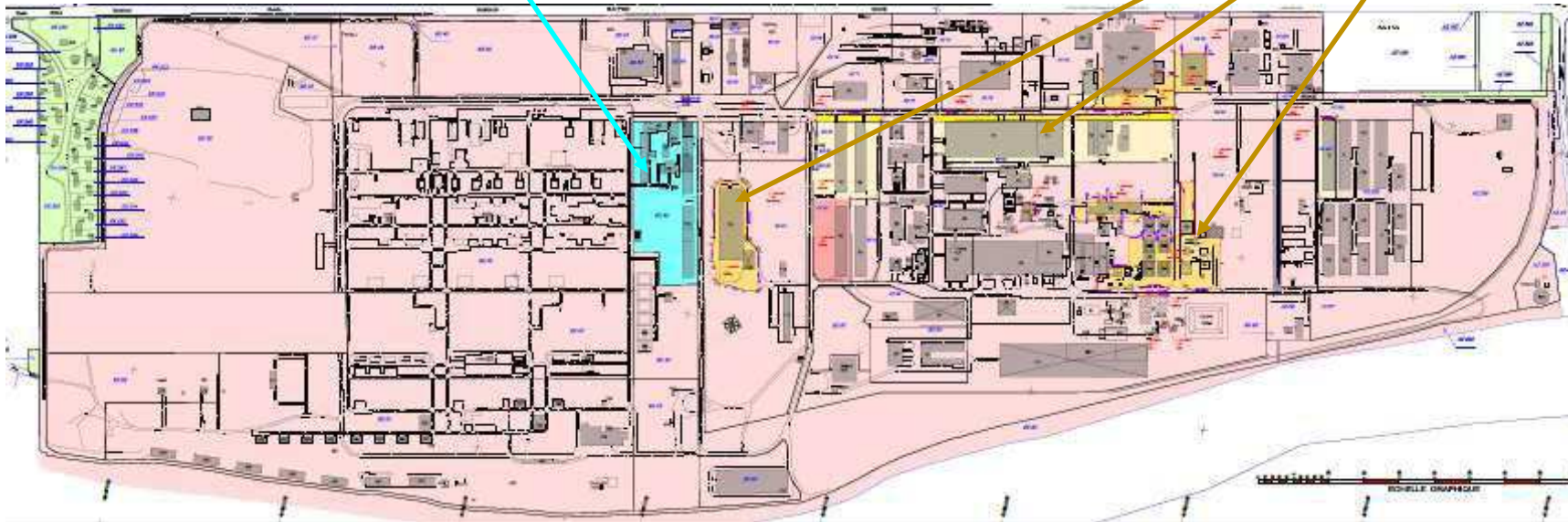


Manufacturing Company (50% EURENCO - 50% MAXAM)

**Seveso Seuil haut - Employés : ≈ 75**

Fabrication de nitrocellulose énergétique

Stockage et emploi d'acides - ISO 9001

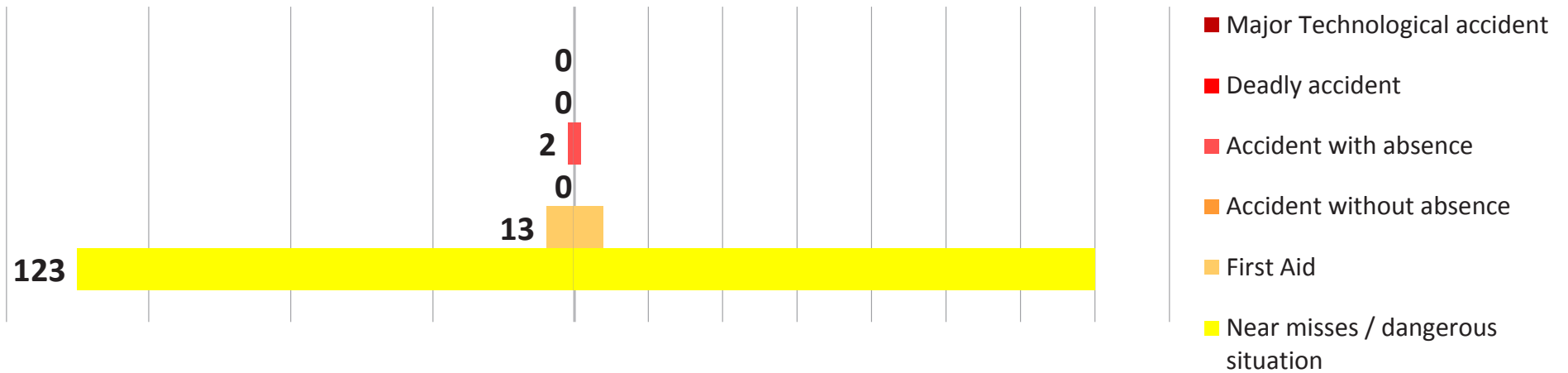


Gestion utilités de la  
plateforme + sous-  
traitants

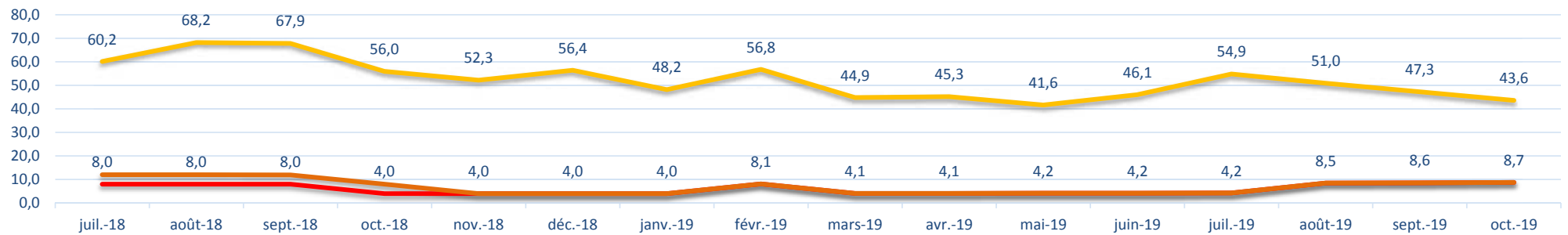
NCI, Cofely, Eiffage, ...

**Employés : ≈ 10**

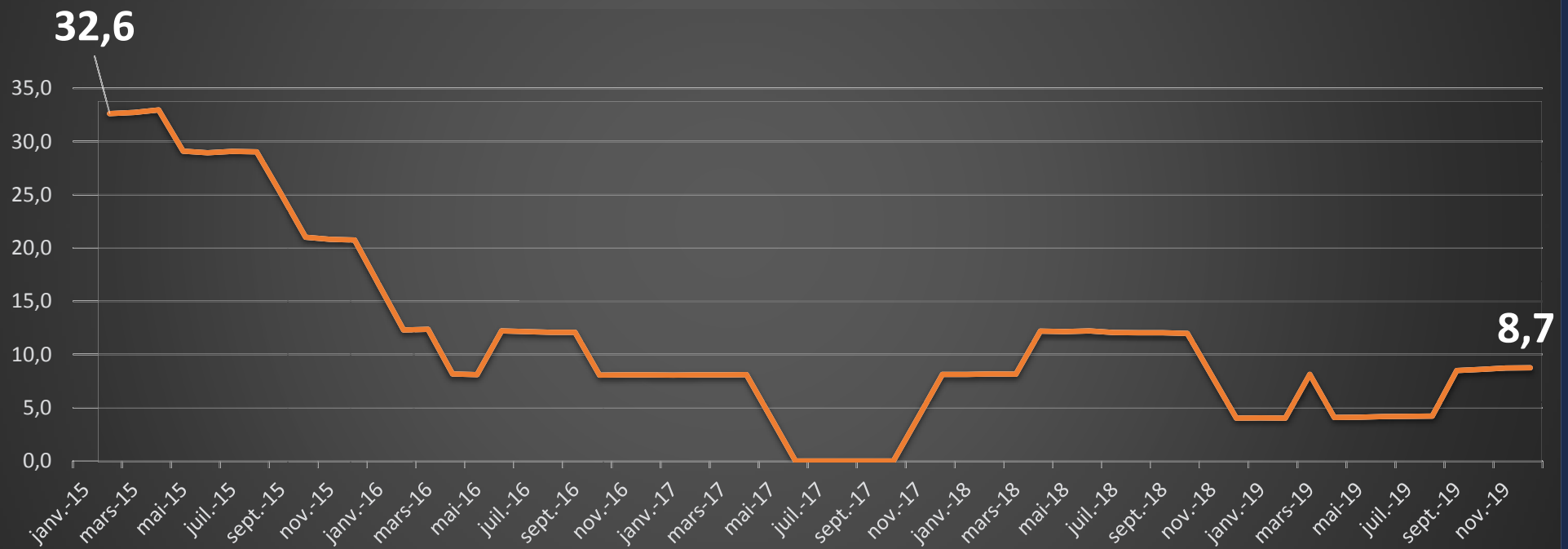
- Superficie: ~132 ha 5,4 km de clôture
- **EURENCO**: >120 bâtiments (ou « dalles » d'anciens bâtiments)
- **MANUCO**: 34 bâtiments
- **Chroma DURLIN**: 9 bâtiments



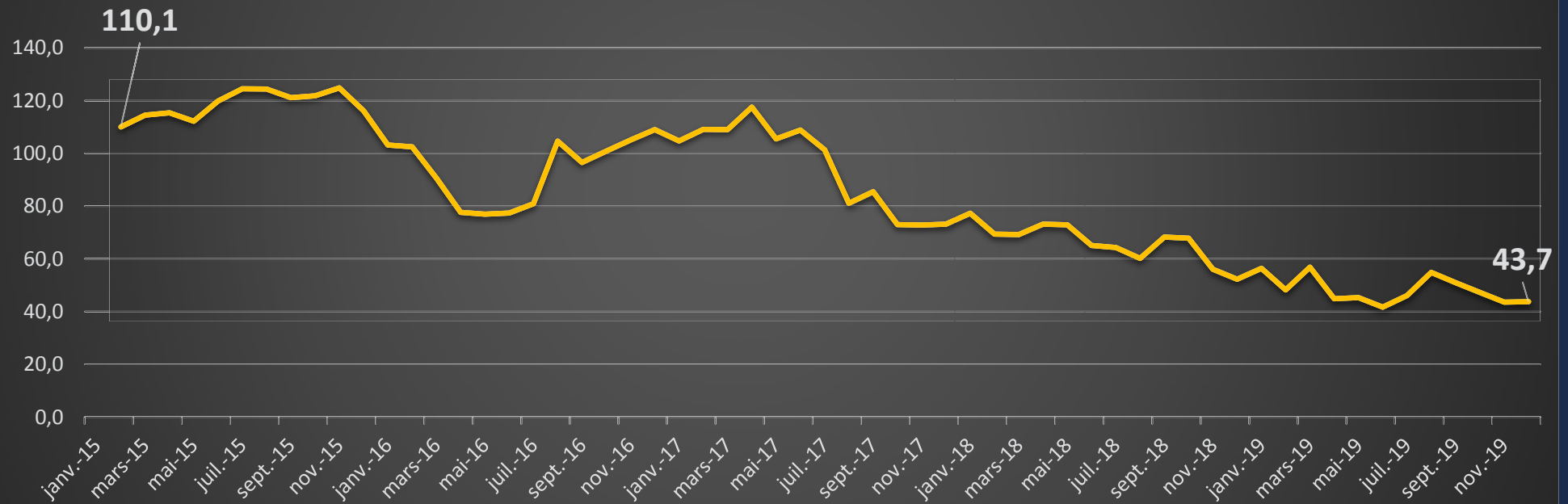
## TF1 TF2 & TF3 BERGERAC



## Evolution du TF2 EURENCO BERGERAC : Nombre d'accident avec et sans arrêt / heures travaillées depuis 2015

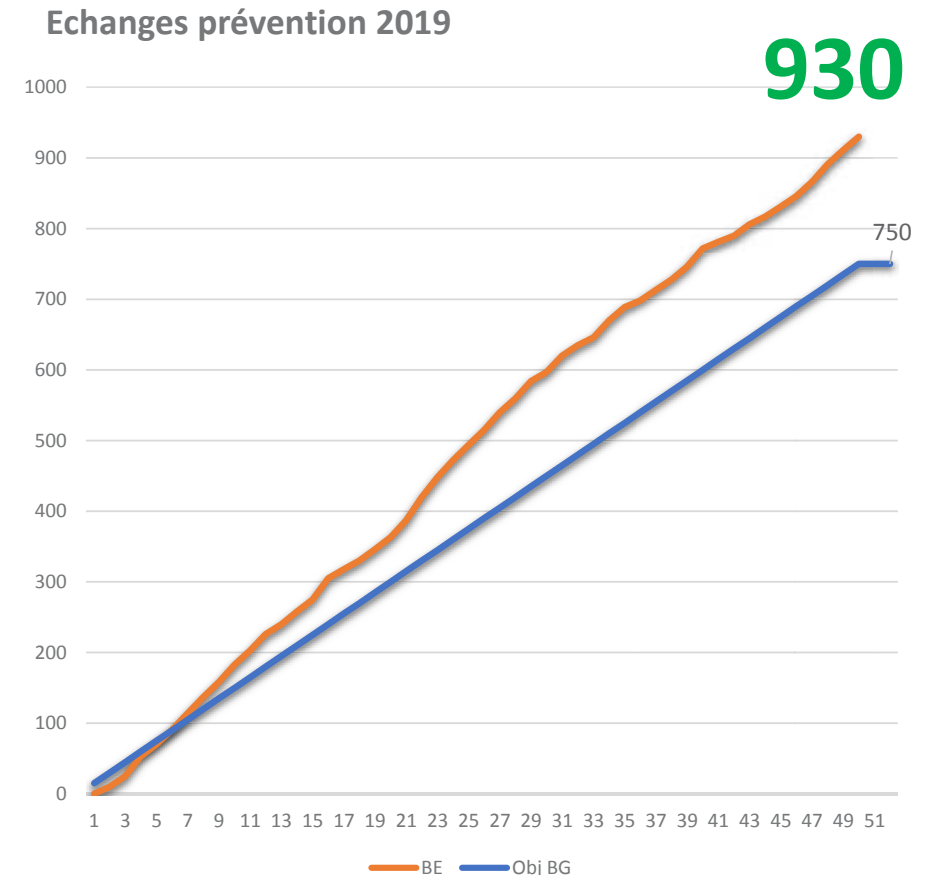


## Evolution du TF3 BERGERAC : Nombre de soins internes / heures travaillées depuis 2015



### ✓ Réalisation de nombreux échanges prévention entre collaborateurs, sur le terrain :

- ❑ Focus sur les risques comportementaux
- ❑ Suivi des échanges de prévention par chaque service
- ❑ 930 échanges réalisés pour un objectif à fin-année de 750
- ❑ Plus de 800 actions sur le terrain
- ❑ 90% des actions menées immédiatement sur le terrain





## Bilan 2019 interventions et manœuvres POI :

- ❑ 41 interventions,
- ❑ Formations externe avec le CNPP,
- ❑ 57 manœuvres internes, dont manœuvres de nuit et scénarios de marches dégradées ;
- ❑ 5 manœuvres avec le SDIS.

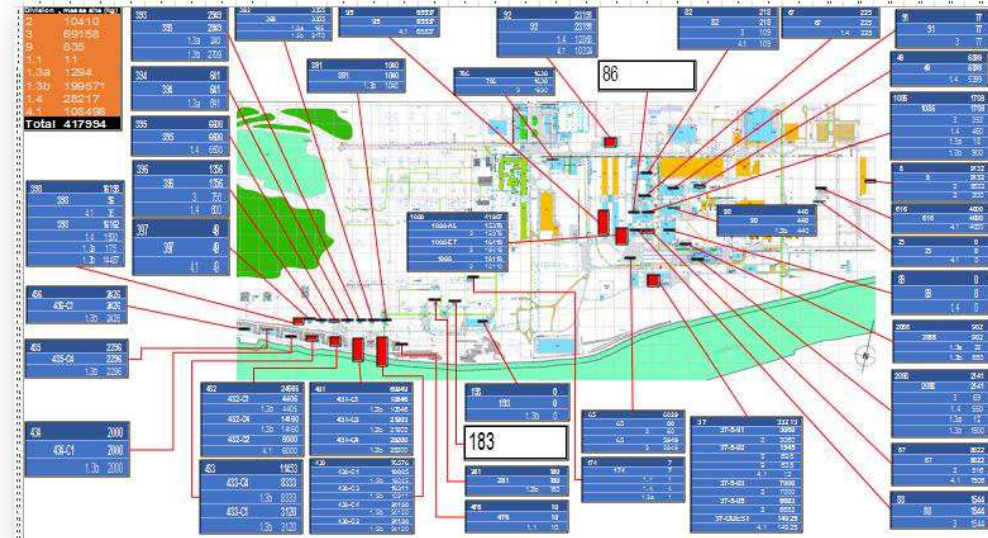


*Intervention sur risques chimiques acide nitrique avec le SDIS 24*

- Mise en place d'un dossier électronique regroupant les informations actualisées des stockages de produits dangereux :

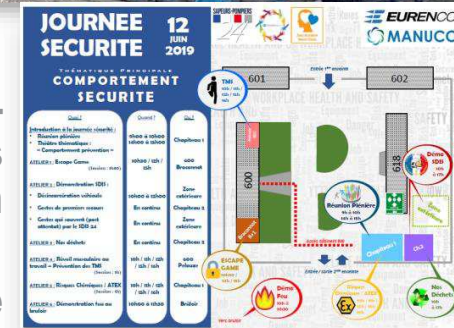
- Localisation géographique précise ;
- Nature de produit ;
- Division de risque ;
- Quantité précise ;

- Informations sécurisées, accessibles à distance.





- ❑ 200 participants Eurenco & Manuco
- ❑ Ateliers représentés : « théâtre » sur le comportement, exercice des sapeurs-pompiers, stands « environnement », risques chimiques, jeu d'évasion sur les procédures de sécurité, Echauffement (prévention des TMS), démonstration d'incendie...
- ❑ Participation du Maire de Bergerac, du service départemental d'incendie et de sauvetage, du commissariat, du personnel de la préfecture & des entreprises extérieures.





- Déploiement d'une vidéos d'accueil sécurité avec évaluation (personnel interne, entreprises extérieures, visiteurs)
- Présentation visuelle des risques sur la plate-forme : Présentation des dangers liés aux produits, pyrotechniques, chimiques, procédures de sécurité, procédures de travail, etc.

## Renforcement des inspections générales et audits internes dispensés par un groupe d'auditeurs qualifiés sur l'ensemble des activités pyrotechniques :

- ❑ Déceler les risques pyrotechniques / dérives ;
- ❑ Assurer la conformité règlementaire ;
- ❑ Vérifier la cohérence des pratiques / Etudes ;
- ❑ Amélioration continu ;
- ❑ Suivi des actions suite incidents, inspections internes IG et inspections IPE (réalisation et efficacité)



EURENCO		Orléans		Orléans	
Orléans		Orléans		Orléans	
Orléans		Orléans		Orléans	
1	...	...	...	...	...
2	...	...	...	...	...
3	...	...	...	...	...
4	...	...	...	...	...
5	...	...	...	...	...
6	...	...	...	...	...
7	...	...	...	...	...
8	...	...	...	...	...
9	...	...	...	...	...
10	...	...	...	...	...
11	...	...	...	...	...
12	...	...	...	...	...
13	...	...	...	...	...
14	...	...	...	...	...
15	...	...	...	...	...
16	...	...	...	...	...
17	...	...	...	...	...
18	...	...	...	...	...
19	...	...	...	...	...
20	...	...	...	...	...
21	...	...	...	...	...
22	...	...	...	...	...
23	...	...	...	...	...
24	...	...	...	...	...
25	...	...	...	...	...
26	...	...	...	...	...
27	...	...	...	...	...
28	...	...	...	...	...
29	...	...	...	...	...
30	...	...	...	...	...
31	...	...	...	...	...
32	...	...	...	...	...
33	...	...	...	...	...
34	...	...	...	...	...
35	...	...	...	...	...
36	...	...	...	...	...
37	...	...	...	...	...
38	...	...	...	...	...
39	...	...	...	...	...
40	...	...	...	...	...
41	...	...	...	...	...
42	...	...	...	...	...
43	...	...	...	...	...
44	...	...	...	...	...
45	...	...	...	...	...
46	...	...	...	...	...
47	...	...	...	...	...
48	...	...	...	...	...
49	...	...	...	...	...
50	...	...	...	...	...

## ■ Renforcement du 1er niveau de protection en enceinte pyrotechnique :

- ❑ Casquette de sécurité ;
- ❑ Lunettes de sécurité ;
- ❑ Tenues ignifugées ;
- ❑ Chaussures de sécurité.

## ■ Equipements spécifiques en fonctions des risques particuliers.

**EURENCO**

Équipements de Protection Individuelle pour tous

**EPI 1<sup>er</sup> NIVEAU**  
Obligatoires dans les installations d'EURENCO

**EPI SPÉCIFIQUES**  
Obligatoires dans certains secteurs à risque particulier et pour des activités spécifiques

Casquette coquée ou casque

Protection auditive

Lunettes de sécurité

Masque respiratoire adapté

Vêtement couvrant type Nomex

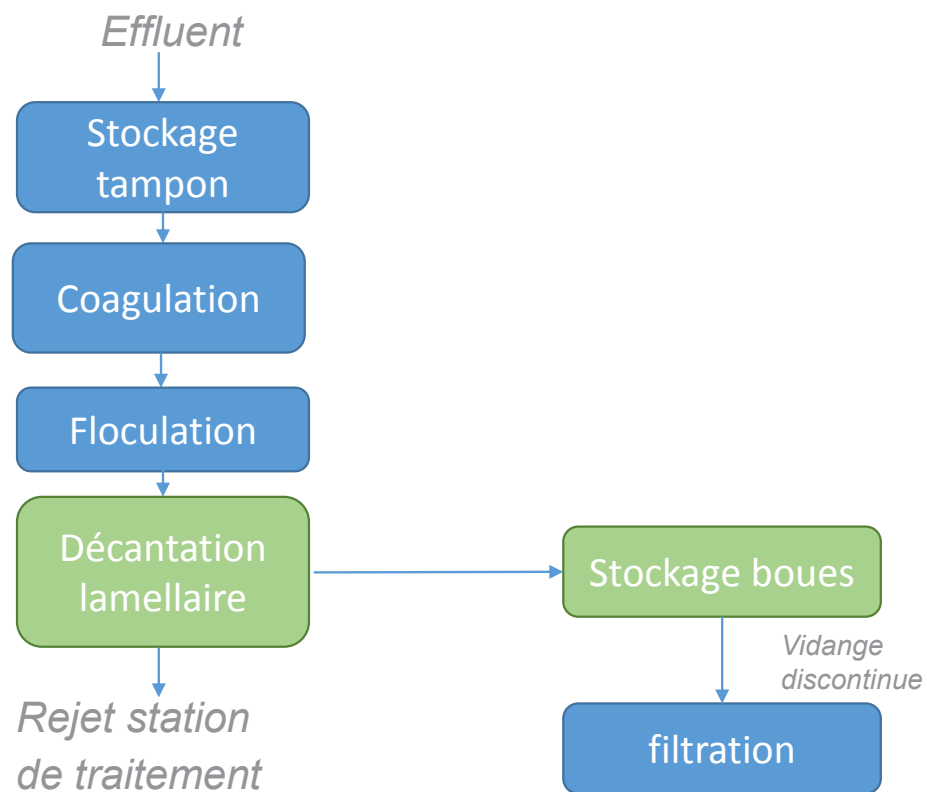
Gants de protection adaptés

Chaussures de sécurité

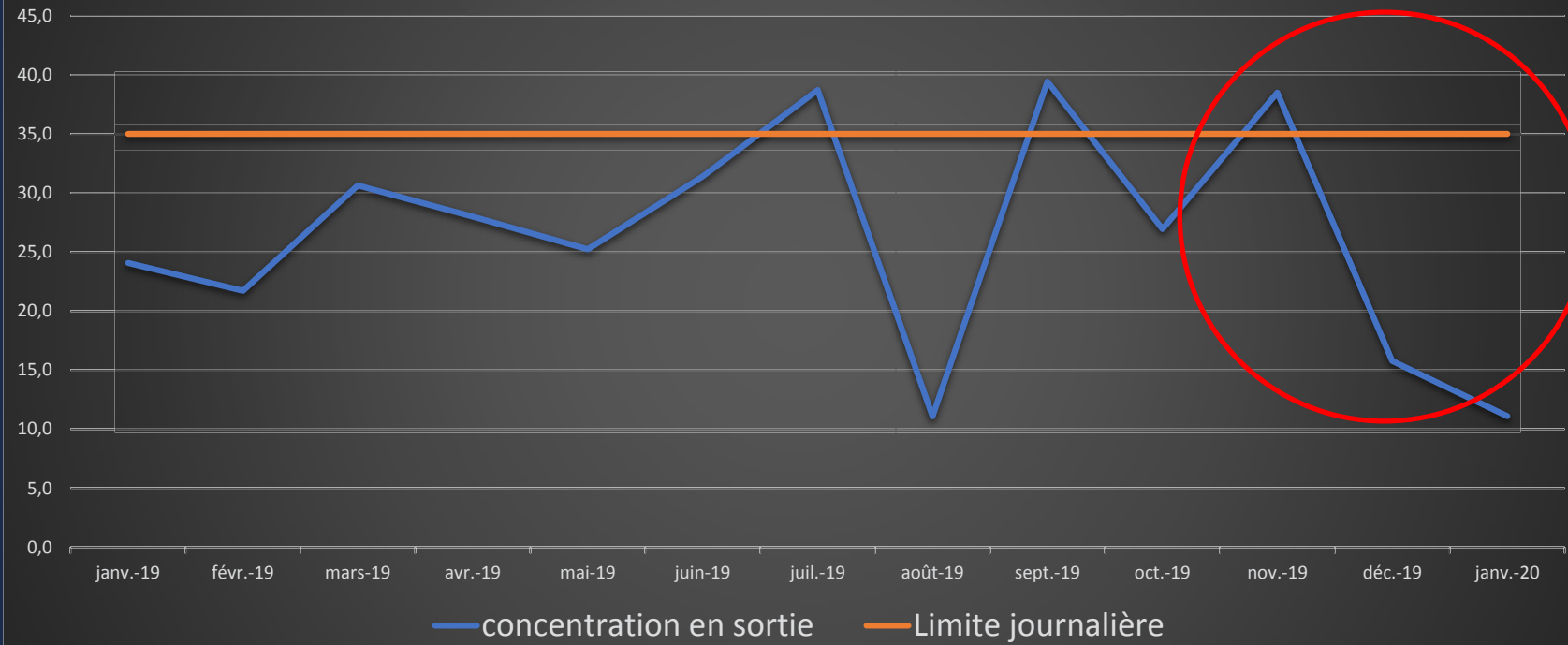
Lorsqu'ils sont requis, portez des EPI spécifiques (lunettes spécifiques, visières, manteaux, bottes, etc.)

**POUR VOTRE SÉCURITÉ, UTILISEZ LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE APPROPRIÉS !**

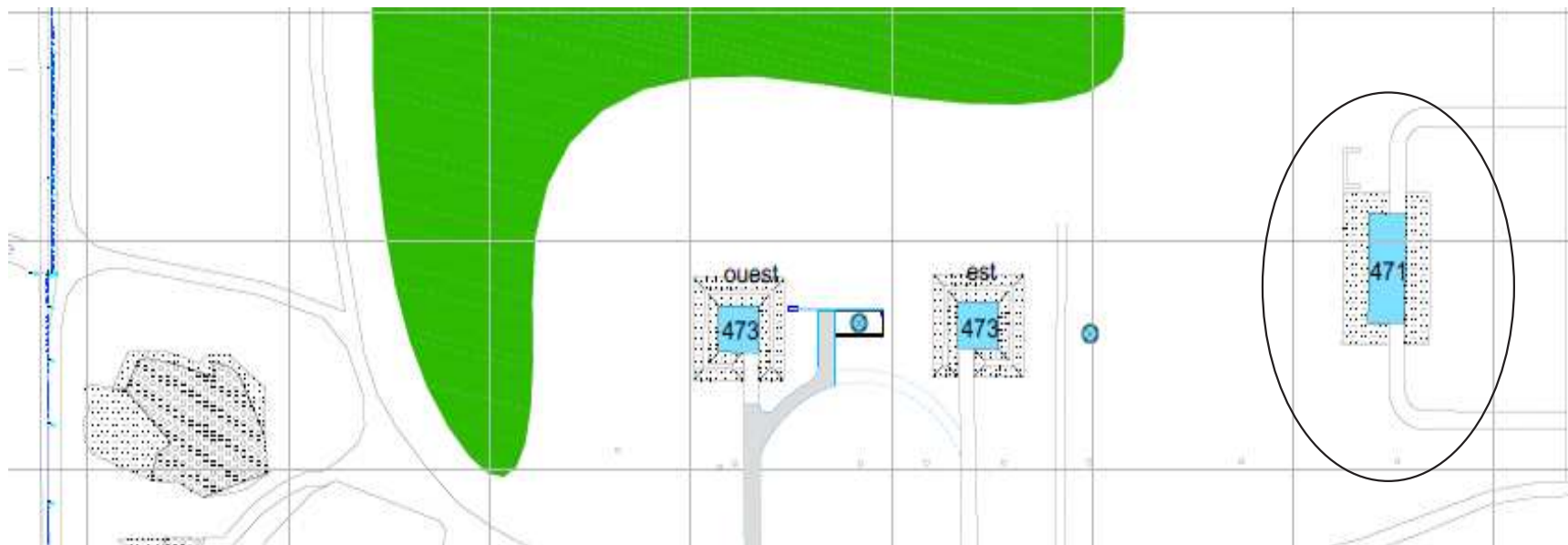
## ■ Procédé de traitement



### Evolution MEST (mg/L) sortie station



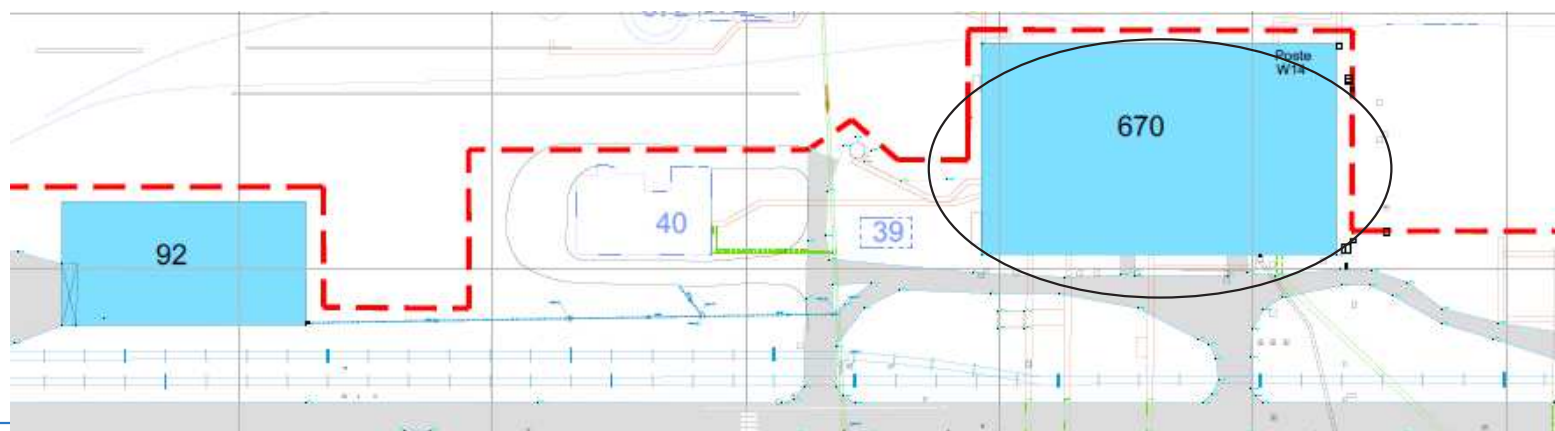




- EURENCO exploite la chaufferie pour les besoins de la plateforme. Les rejets aqueux de celle-ci sont actuellement dirigés vers le réseau de rejets exploité par la société MANUCO. L'arrêté préfectoral complémentaire du 23 juin 2016 prévoyait dans son article 8.2, la séparation et canalisation de ces rejets vers le rejet EST de la société EURENCO.


Compte tenu des enjeux environnementaux sans risque de pollution, des caractéristiques quantitatives et qualitatives des dits rejets, détaillées ci-après, la réalisation des travaux tel que demandés ne semble pas pertinent à ce stade.

Cependant, afin de régulariser cette situation, EURENCO propose d'établir une convention de rejets avec la société MANUCO sous 2 mois.



## 19 AXES pour 2020, quelques exemples :

- ❑ Développer une vision long terme visant à réduire notre empreinte environnementale à travers des projets ciblés d'amélioration ;
- ❑ Programme de réduction des Troubles Musculo-Squelettiques ;
- ❑ Programme de réduction des risques chimiques aux postes de travail ;
- ❑ Développer la performance du Plan d'Opération Interne ;
- ❑ Poursuivre le renforcement de notre niveau de sûreté.



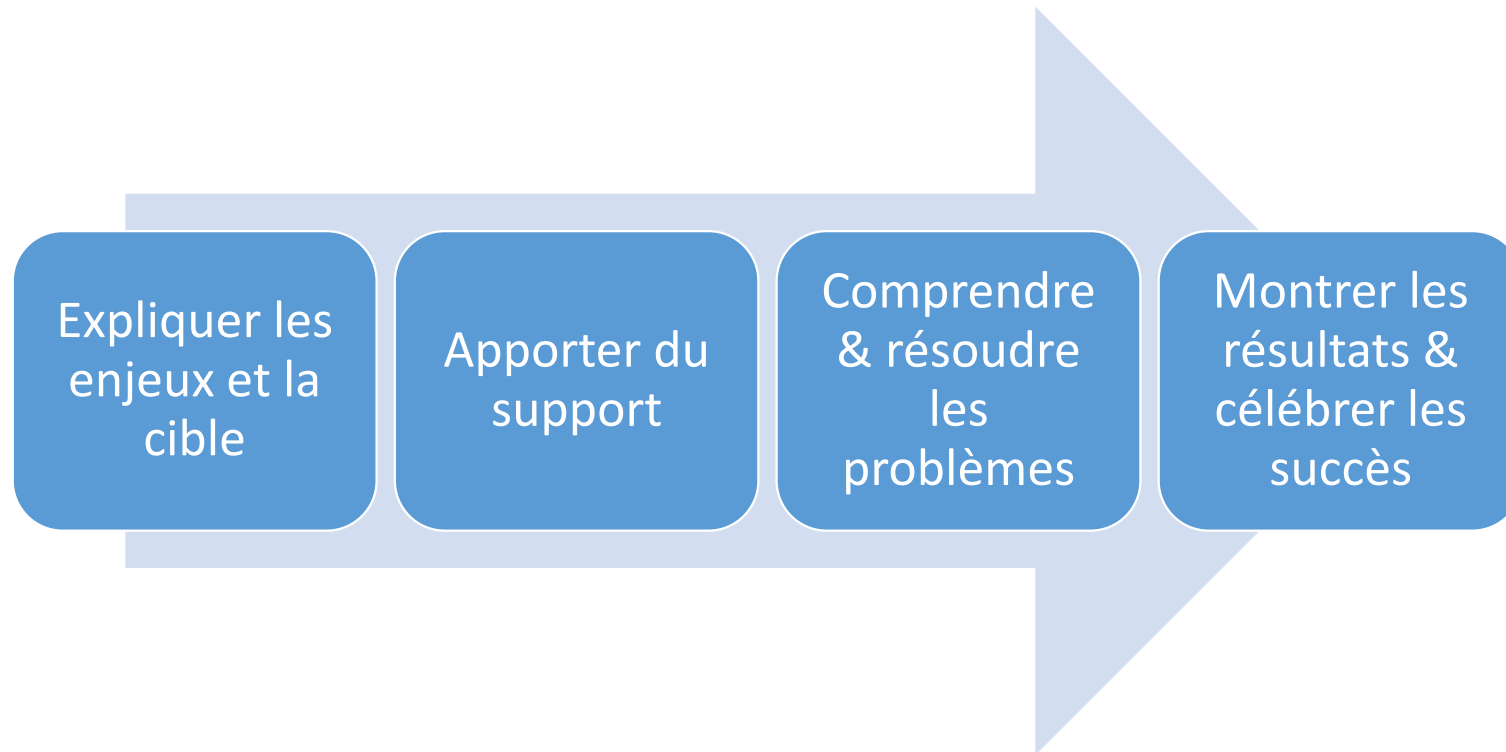
**PLAN DIRECTEUR HSE 2020 SITE DE BERGERAC**

**Préambule:** Les axes de ce plan directeur constituent les principales orientations HSE pour notre site sur l'année 2020. Ces orientations seront déclinaées à travers le plan d'action HSE du site qui est suivi mensuellement par le Comité de Gouvernance HSE.

	Axe	Piloté
1	Gouvernance	OP
2	Gouvernance Schéma Directeur environnement	OP & ligne transversale
3	Culture Sécurité pyrotechnique	VD/MSL
4	Culture Sécurité pyrotechnique	VIH VD
5	Culture Sécurité	VD MSL
6	Culture Sécurité	ANIE / LOR / GD
7	Culture Sécurité	VIH VD CM
8	Culture Sécurité	AD
9	Culture Sécurité	MSL & ligne biométrique
10	Culture Sécurité	TR
11	Culture Sécurité	VD
12	Culture Sécurité	MSL VD PSC
13	Culture Sécurité	VD
14	Culture Sécurité	TR VD
15	AT&C	
16	POI	AD VD



**LEAN BERGERAC**



**Pourquoi ?**

Livrer nos clients aux conditions de sécurité des hommes et de l'environnement, au niveau de qualité attendu et dans le respect des coûts, des délais.

Améliorer l'efficacité de nos opérations par une organisation rationnelle des activités, le respect de nos standards, le traitement réactif des écarts et une recherche continue du progrès.

**Si non ?**

Dégradation de l'outil de production et la perte de compétitivité.  
*Sur un marché concurrentiel, qui ne progresse pas régresse !*

**Bâtiment 1085 – Zone Chargement - Emballage**

<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement des différents déchets, extincteurs et consommables pas clairement défini</li> <li>- Poste de nettoyage des tulipes (avec utilisation de solvants) à proximité des écrans de contrôles et de conduite.</li> <li>- Documentations techniques hors de portée des utilisateurs (techniciens)</li> </ul>	
<b>Action</b>	<p>Organisation des postes de travail et des consommables et/ou matériel nécessaire au poste</p>	
<b>Résultat</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Merci à Loïc VERGNES et Anthony RIBETTE</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>FIN DE CHANTIER 16/12/19</u></b></p>	

<b>Problème</b>	<p>Pilotage de l'atelier via des données multiples sur différents point d'affichage</p> <p>Données de pilotage noyées avec les flash prévention, qualité, organisation des équipes etc..</p> <p>Problèmes peu remontés pour être traités</p>	 
<b>Action</b>	<p>Mise en place de rituels multiniveaux et transverses animés sur la base d'indicateurs SQCDP</p> <p>Input: les résultats de l'atelier à J-1</p> <p>Output: plan d'action court terme à J+1</p>	
<b>Résultat</b>	<p>Rituels au niveau atelier actés dans 2 ateliers</p> <p>Rituels au niveau production acté</p>	





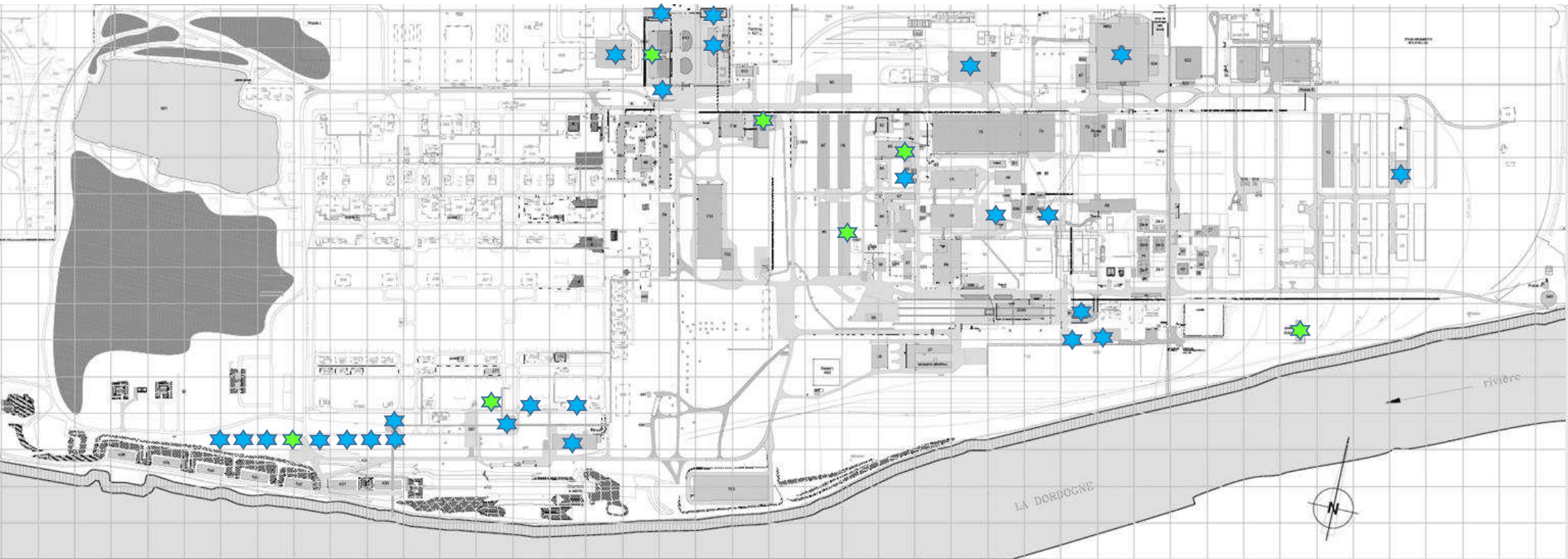
# Projets de Dépollution **BERGERAC**



- Bâtiments démolis
- Zones des caniveaux curés

- Démantèlement, décontamination et démolition de 48 Bâtiments
- Traitement des 2450 brides amiantées ou non amiantées
- Traitement de 4 000 corps creux de type rouleaux
- Déconfinement de 2072 containers
- Curage de 2 000 mètres linéaires de caniveaux techniques





★ 7 bâtiments désamiantés et réhabilités

★ 26 Bâtiments à désamianter et réhabiliter d'ici au 31/01/2021

Dépollution de la ballastière polluée par différents types de poudres

Dépollution de l'ex brûloir BNC : dioxines localisées sous 0 à 1m de profondeur

Démantèlement des dalles PB (17ha) et dépollution des zones ciblées : plan de gestion en cours

Dépollution grande décharge Ouest : sondages à venir

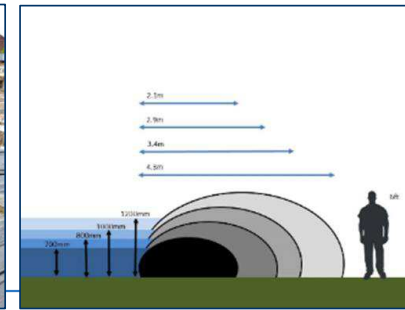
475

Dépollution ancien champ de tir : 1 900m<sup>3</sup> de terre polluée avec différents types de poudres

Dépollution décharge sud : déchets non dangereux de démolition de bâtiments de 0,5 à 5m de profondeur

- *Pollutions principales : matière pyrotechnique*
- *Pollutions principales : Dioxines*
- *Pollutions principales : matières pyrotechniques, mé*
- *Pollutions principales : Déchets de décharges industr*

# Ballastière : Méthode de travail envisagée pour la dépollution







COMITÉ DE SUIVI DE SITE  
12/02/2020

BERGERAC, France

05/02/2020



## **PRESENTATION DES ACTIVITES**

- Présentation de MANUCO
- La politique
- Le projet stratégique
- Les investissements

## HISTORIQUE

- 1917 : Création de la poudrerie
- 1972 : SNPE regroupe les activités
- 1992 : Bergerac NC : fabrication NCE & NCI
- 2005 : Création de Manuco (BNC+Maxam)
- 2013 : JV (50/50) : Eurenco – Maxam
- 2015 : Avril, Intégration du parc acide et passage SEVESO seuil haut

## PRODUITS & APPLICATIONS

### Nitrocellulose Energétique

Plus de 50 réf. pour les marchés civils et militaires

- Poudre simple et multibase sans fumée, sphérique
- Poudre propulsive pour fusées
- Charges modulaires et douilles combustibles
- Dynamite pour les mines, carrières, infrastructures
- Feux d'artifices...

## OPERATIONS

### Développement, Fabrication, Vente, Distribution

- Production : Capacité 4500 Tonnes NCE /an
- CA : entre 18 et 26M€ depuis 5 ans
- Effectif : 75 CDI
- Ouverture : 5X8 – 24h/24 – 7j/7
- Superficie : 25000 m2 bâtiments sur 178000 m2
- Superficie plateforme : 144 ha

## CERTIFICATIONS - STANDARDS

- ISO 9001 : V2015
- Fabrication sous Standard MIL-DTL-244
- Signataire du “Responsible Care” de France Chimie



- 900 employés
- 220 M€ (2014)
- Explosifs et Propulseurs (civile et militaire)  
Propulsion et charges modulaires pour  
l'artillerie



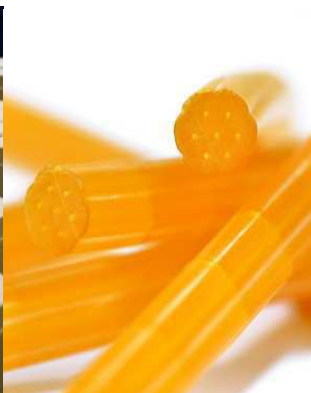
- 6000 employés
- 1087 M€ (2017)
- Munitions militaires (y compris les  
poudres propulsives).
- Cartouches à usage sportif et de  
chasse
- Explosifs à usage civil

**La Nitrocellulose de Bergerac est stratégique pour les actionnaires.**

**Source pérenne de NCE à prix inférieurs aux prix du marché**


La nitrocellulose de Bergerac est reconnue depuis plus de 50ans :

- Poudre simple et multibase sans fumée, pour des usages civils et militaires.
- Poudre sphérique
- Poudre propulsive pour fusées
- Charges modulaires et douilles combustibles
- Dynamite pour les mines, les carrières et les infrastructures
- Feux d'artifices...



## VISER L'EXCELLENCE

- SYSTEME DE GOUVERNANCE ROBUSTE
- ANTICIPATION
- CULTURE SECURITE & ENVIRONNEMENT
- DISCIPLINE OPERATIONNELLE
- PROJET STRATEGIQUE MANUCO 2022



### Politique sécurité environnement et de Prévention des Accidents Majeurs

*La société MANUCO de BERGERAC, classé SEVESO seuil haut conçoit, produit et vend des nitrocelluloses énergétiques.*

**Viser l'Excellence en Sécurité est notre priorité :**

- Prévenir les accidents majeurs,

*Les premiers d'accidents majeurs à MANUCO :*



« fuite d'acide au bâtiment 29a »



et



« fuite d'acide au bâtiment 32 »

- Préserver l'intégrité des personnes présentes dans l'établissement ou son voisinage,
- Préserver l'intégrité des biens et de l'environnement,

sont indispensables à la pérennité de nos activités.

Les principes d'action pour atteindre ces objectifs s'appuient sur :

- **L'anticipation** : les tâches doivent seulement être réalisées lorsque les dangers et les risques qui y sont associés ont été évalués et contrôlés et lorsqu'une formation adéquate a été effectuée,
- **La culture sécurité et environnementale** : renforcer les dialogues sécurité, les formations, le tri des déchets et l'implication du personnel au quotidien, y compris des entreprises extérieures
- **La discipline opérationnelle** : les opérationnels sont responsables du respect des consignes HSE et doivent participer aux actions de prévention dans les activités dont ils ont la charge, ils sont soutenus par le service QHSE de MANUCO.
- Le thème « pérennité » du plan MANUCO 2022

Le Comité SHE est l'organe de gouvernance en charge de la mise en œuvre de cette politique. Les sous comités permettent le déploiement d'action sécurité. Chacun doit, par son comportement, participer à l'amélioration des résultats SHE de l'Établissement, notamment en ayant une attitude active dans la détection et la prévention des dangers. Un plan d'action unique d'amélioration de la sécurité est en place afin de centraliser l'ensemble des actions issues des remontées d'informations, des incidents et accidents.

**Engagement des membres du comité SHE :**


  
B. FLOREST

  
A. COURAT

  
C. GUILLAUME

  
N. GREIL

  
C. CHOLLET

  
A. BONNARD

  
F. RAGOT

  
F. RICHER

  
A. LACOMBE

date : 03/02/2020

# PROJET STRATEGIQUE MANUCO 2022



## VISION

Etre un acteur incontournable du marché en permettant un excellent service aux partenaires



## THEME

SERVICE AUX PARTENAIRES

## VISION

Etre Pérenne



## THEME

PERENITE

## VISION

Etre auto-suffisant économiquement



## THEME

AUTO-SUFFISANCE

Maitrise des  
EQUIPEMENTS

Maitrise des  
PROCESS

Réduction  
COUTS & STOCK

REACTIVITE  
RESPONSABILITE

INNOVATION

**DEPLOIEMENT DES OUTILS DU « LEAN MANAGEMENT »**

5S, Management visuel, Standards, 5 pourquoi...

Investissements et frais d'entretien exceptionnels (en k€)					
	2015	2016	2017	2018	2019
Sécurité	64	93	142	110	119
Environnement	45	68	367	425	114
Augmentation de capacité/réduction des coûts	425	480	0	60	89
Renouvellement d'outillage/fiabilisation	220	108	110	210	103
Remise en état des structures (démarrage du plan en 2016)		456	377	255	345
<b>Totaux</b>	<b>754</b>	<b>1205</b>	<b>996</b>	<b>1060</b>	<b>770</b>
Remise en état parc acide (financement SNPE)	4,5 M€				

2020 : Budget prévu de 750K€

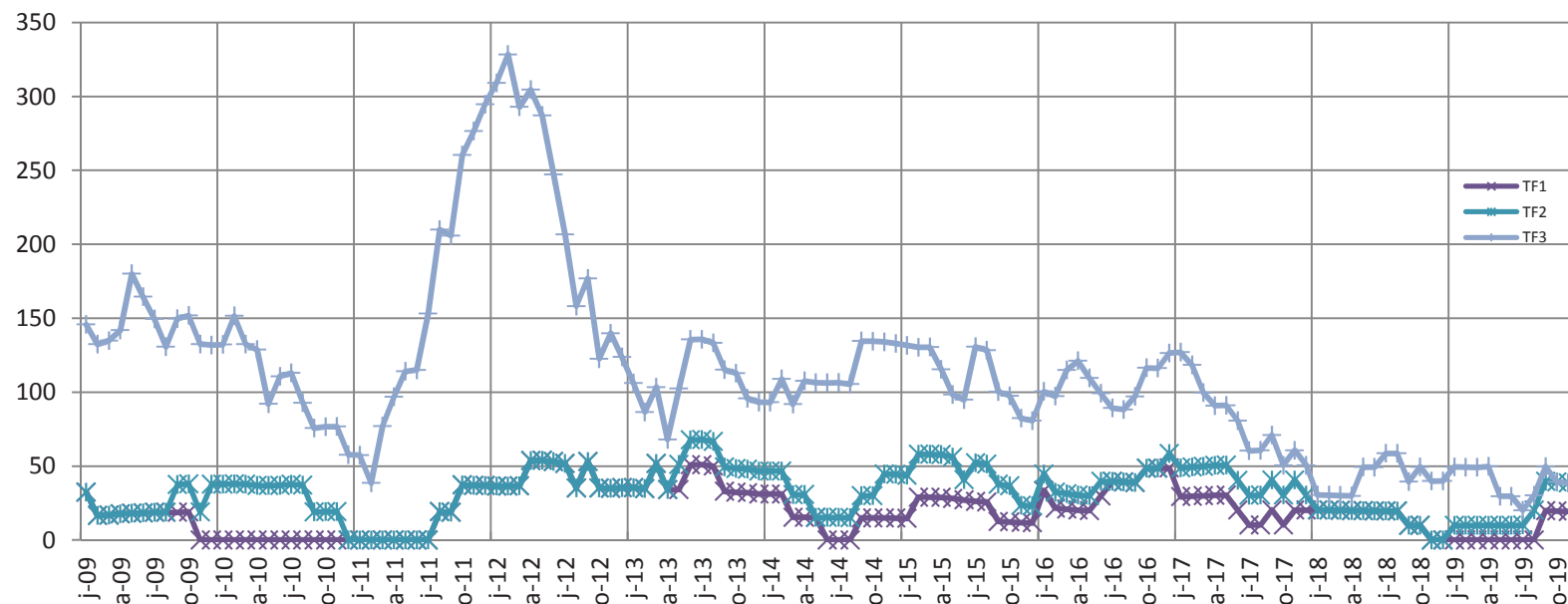
80% DES INVESTISSEMENTS SUR LA « PERENITE » DU SITE :

- SECURITE
- ENVIRONNEMENT
- MAINTIEN DES STRUCTURES

## **SECURITE SUR LE SITE ET SES ABORDS**

- Les résultats sécurité
- Les faits majeurs
  - Révision de l'étude de Danger (EDD)
  - Evènements 2019 & inspections DREAL
- Arrêté post Lubrizol 1



**indicateurs sécurité MANUCO glissants sur 12 mois depuis 2009**


2 ACCIDENTS AVEC ARRÊT EN 2019 (0 EN 2018) TF1 = 19

4 ACCIDENTS AVEC OU SANS ARRÊTS TF2 = 38

181 DÉCLARATIONS DE SITUATION DANGEREUSE (+20% / 2018)

→ AUGMENTATION DE LA MATURITE DU PERSONNEL



## TAUX DE PARTICIPATION AUX ACTIONS DE PREVENTIONS

**62%** DE L'EFFECTIF EST ACTEUR CHAQUE MOIS DANS UNE ACTION DE PREVENTION

**100%** DE L'EFFECTIF A ÉTÉ ACTEUR DANS L'ANNEE

- Dialogue Sécurité
- Lectures de consignes
- Rédaction d'Acacia (situation dangereuse)
- Participation aux groupes de travail
- Formations, sensibilisation à la sécurité
- Exercices POI (plan opération interne)
- Audits chantier d'entreprises extérieures



## GROUPES DE TRAVAIL SECURITE

- FORMATION SECURITE
- PERMIS DE TRAVAIL (1890 permis rédigés en 2019, hors permis spéciaux)
- TENUES DE TRAVAIL
- HAZOP analyse des risques procédés
- Atelier de STABILISATION
- TRAVAIL EN HAUTEUR (2020)

### 13 Manœuvres chez MANUCO

- 5 sur pollution, Fuite ANC
- 4 sur prise en feu
- 4 Secours aux personnes

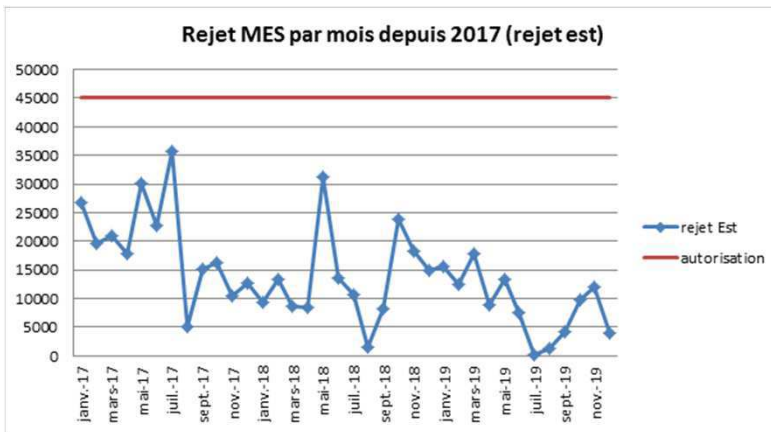
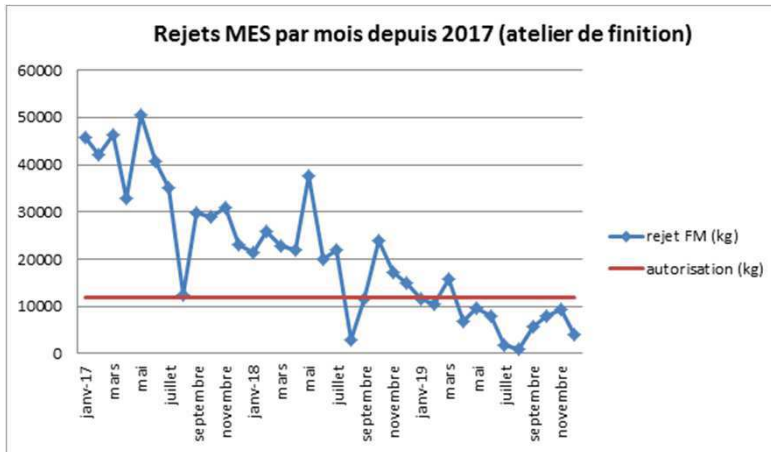
1 manœuvre avec le GRIMP

1 manœuvre avec la cellule Risque Chimique

1 manœuvre réalisée en conditions difficile de nuit



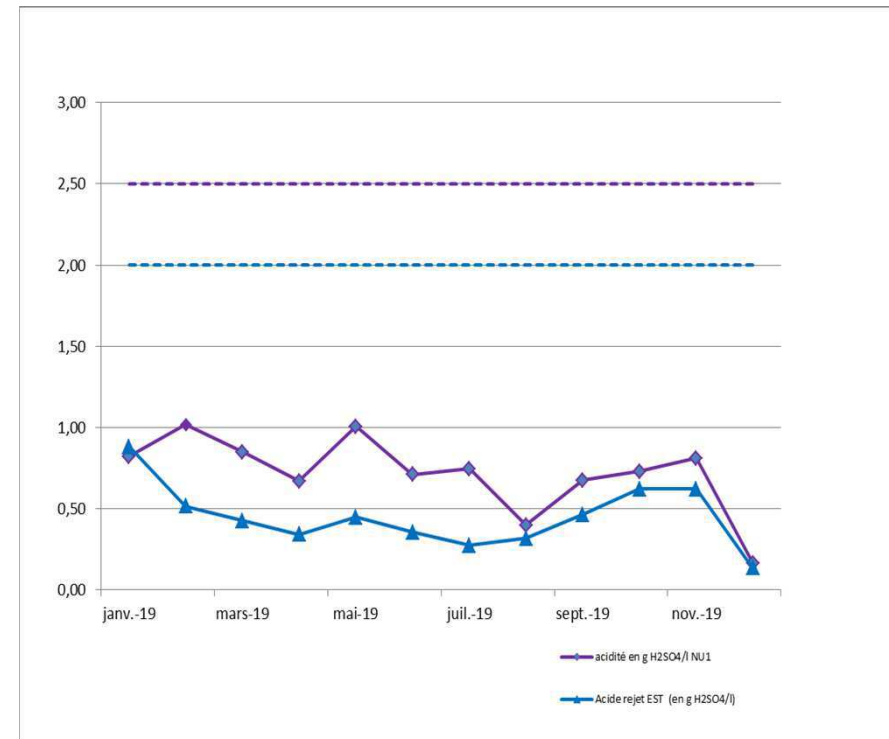




## MES :

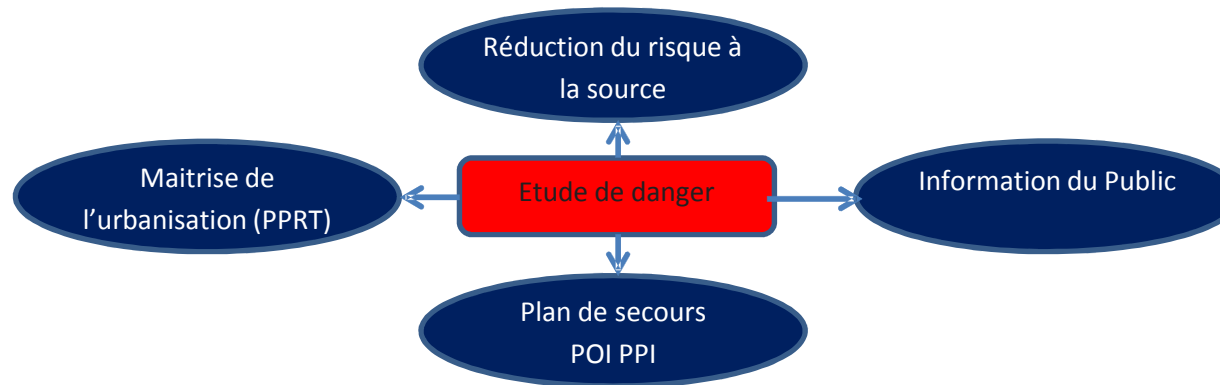
Tendance positive depuis 2017

## ACIDE : Concentration H2SO4 g/l



Rejet Est	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Débit Eaux rejetées(m <sup>3</sup> /j)	10 642	12 444	7 682	5 772	5 383	5 565
<i>AP</i>	<i>25 000</i>	<i>19 600</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>
DCO (mg/l)	66	73	88	110	93	74
<i>AP</i>	<i>200</i>	<i>155</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>
MES (mg/l)	96	69	90	117	83	59
<i>AP</i>	<i>192</i>	<i>137</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
kgMES/T NCE essorée	90	71	58	52	37	31
Acides (kg H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> / T NC)	403	256	223	235	256	297
<i>AP</i>	<i>430</i>	<i>430</i>	<i>430</i>	<i>430</i>	<i>430</i>	<i>430</i>

→ GROS EFFORTS DIMINUTION DU DÉBIT D'EAU ET M.E.S



L'étude de Danger est le document de base qui permet de définir:

**les moyens de réduction du risque** à la source (définition et mise en place sont de la responsabilité de l'industriel)

**les plans de secours** (POI, plan d'opération interne géré par le site, PPI plan particulier d'intervention géré par la Préfecture)

**les moyens de maîtrise de l'urbanisation** (PPRT plan de prévention des risques technologiques, géré par la préfecture)

**les éléments d'information du public**



Scénarii EDD précédente (*toujours utilisée en attendant la validation et le traitement administratif de la nouvelle EDD*):

- rupture citerne d'acide dans rétention (plusieurs scenarii)
- rupture camion citerne acide nitrique concentré au poste de dépotage ANC

**Prise en compte des évolutions du parc acide :**

- réorganisation du stockage
- limitation du nombre de citernes
- mise en place de balles PeHD dans les rétentions qui diminue la surface d'évaporation et la taille du nuage toxique en cas d'accident



→ **La mise à jour a été transmise fin 2019 et est en cours d'instruction par la DREAL et la Préfecture.**

MANUCO a rencontré quelques incidents au premier semestre 2019 sur le parc acide, et informé la DREAL qui a conduit 4 inspections et demandé un renforcement du plan de surveillance des installations.

Une mise en demeure et un Arrêté préfectoral complémentaire ont été signifiés à MANUCO avec 3 échéances (Décembre 2019, Mai 2020 et Septembre 2020)

MANUCO met tout en œuvre afin de répondre à ses obligations.

18/01/2019 : Fuite sur le Tonnelet

(bac de récupération des vidanges de conduite lors de travaux de maintenance)

environ 375L d'acides et eaux mélangés ont généré des vapeurs nitreuses.

- Transparence avec les autorités
- Arbre des causes (vanne fuyarde)
- Fiabilisation de l'installation
- Etude de simulation des effets réversibles et odeurs (majorante) :
  - Limite des effets réversibles : 163 mètres
  - Limite olfactive : 1906 mètres

**Avril 2019 : Déformation Réservoir R36 (non lié au risque majeur)**

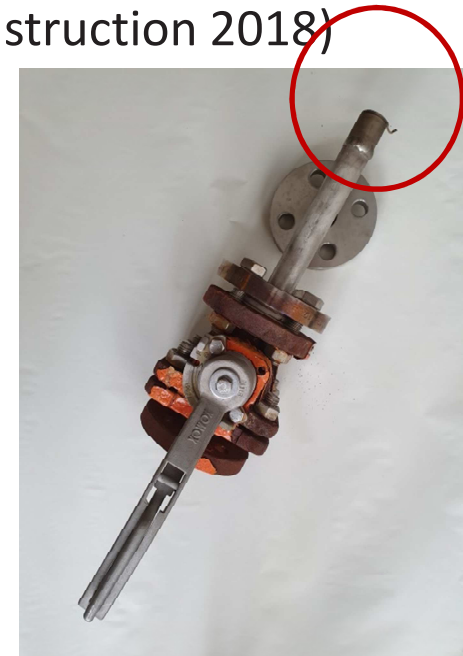
Réservoir déformé suite à sur remplissage lors d'un transfert : Détection rapide par les opérateurs, pas impact environnemental

- Transparence avec les autorités
- Arbre des causes : instrument de sécurité shunté lors d'une opération de contrôle d'un autre réservoir, pas de procédure de shunt
- Mise en place d'une procédure de shunt
- Mise en place sur détection du niveau haut dans les réservoirs, des mêmes actions qu'en cas de déclenchement de l'EIPS anti-débordement
- Intégration du retour d'expérience dans la remise à jour de l'étude de danger en cours pour définir les mesure de sécurité avec le niveau approprié.

Juin 2019 :

Détection de corrosion sur le circuit d'acide nitrique (produit lié au risque majeur) pour lequel Manuco a décidé de stopper les installations :

- Détection rapide par les opérateurs, pas d'impact environnemental
- Transparence avec les autorités
- Etude des causes (erreur de matière lors de la construction 2018)
- Contrôles complémentaires
- Redémarrage après autorisation de la DREAL



Origine de l'APC : accident de Lubrizol Rouen en 2013 avec un fuite de gaz odorant voir toxique à fortes concentrations. Pas de mesures disponible pour évaluer la présence du gaz en dehors des limites du site

APC « Lubrizol » du 11/03/2019 nous demandant d'ici fin mars 2020 :

- d'identifier les substances toxiques en cas d'incident sur le site et les dispositifs pour limiter ces émissions toxiques
  - ✓ Les substances sont celles de l'étude de danger (acide nitrique par exemple) ainsi que les dispositifs pour limiter les émissions
- avoir des moyens de prélèvement et de mesure de ces substances toxiques
  - 2 types de moyens de prélèvement seront mis en œuvre :
    - ✓ Tube Dräger : permet une lecture du gaz en instantanée
    - ✓ Sac de prélèvement : permet de prélever l'air pour une mesure par un laboratoire extérieur
    - Reste à identifier le laboratoire capable d'analyser l'air contenu dans le sac de prélèvement (appui de France Chimie)
- définir la chaîne de prélèvement (qui? quand? où?)
  - Fiche POI en cours de rédaction avec EURENCO :
    - ✓ La chaîne de prélèvement à l'intérieur du site est définie
    - Reste à définir la chaîne de prélèvement en dehors des limites du site





**Sac de prélèvement**

**Tube Dräger**







# CHROMAVIS

FAREVA



## CHROMADURLIN

---

12 février 2020

# 2 sites : Creysse et Bergerac



(2) MISE A LA TEINTE

(1) INTERMEDIAIRES

# CHROMADURLIN

- **Activité** : Sous traitant spécialisé dans la fabrication des vernis à ongles
- **Site de Creysse** : Site principal de Fabrication  
Capacité de production : 3000 à 5000 Tonnes / an
- **Site de Bergerac** : Administration & Laboratoire  
Atelier de mise à la teinte : Capacité de production 20 à 50 Tonnes /an  
Effectif : 1 personne



# RESULTATS SECURITE

## Indicateurs Accident de travail avec arrêt - Chromadurlin

	2018	2019			
		1st quarter	2nd quarter	3rd quarter	4th quarter
Taux de fréquence Chromadurlin	68,4	65,78	0	0	0
Taux de gravité Chromadurlin	3,25	9,86	6,82	7,6	4,4

## Liste des accidents de travail avec arrêt sur Creysse

Date	Nb de jours perdus	Brève description
31/08/2018	459	En utilisant un diable à fût pour soulever un fût au cours du conditionnement, le diable s'est cassé en deux. La personne a ressenti une vive douleur au dos et à l'épaule droite.
	Jours au 03/12/2019	
31/01/2019	74	En manipulant une vanne, la personne a ressenti une vive douleur au niveau de l'épaule gauche.

**CHROMAVIS**

FAREVA

**DRIVEN BY FUTURE**

**THANK YOU**